

Zeitschrift: Suisse magazine = Swiss magazine
Herausgeber: Suisse magazine
Band: - (2014)
Heft: 297-298: a

Artikel: Le Jura, en ballottage depuis plus de 1000 ans
Autor: Alliaume, Philippe
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-849320>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le Jura, en ballottage depuis plus de 1 000 ans

par Philippe Alliaume

Le récent vote de 2013 est l'occasion de rappeler l'histoire tourmentée de ce canton. Le Jura, né d'un vote populaire de 1974 est de loin le plus jeune des cantons suisses. Sur une superficie identique à celle de la ville de New-York, il ne compte que 70 000 habitants.

Originellement bourguignon, le Jura, donné à l'évêché de Bâle en 999 et rattaché au Saint Empire en 1032, devient lors de la Réforme le siège d'un évêque qui, chassé de Bâle, se réfugie à Porrentruy. Le Jura se rapprochera un peu plus de la Confédération helvétique, lorsque les traités de Westphalie le détacheront du Saint-Empire au milieu du XVII^e siècle. La Révolution française chassera de Porrentruy le dernier prince-évêque, avant d'annexer la jeune « république rauracienne » sous le nom de département du Mont-Terrible, avec toujours Porrentruy comme chef-lieu mais en y ajoutant Montbéliard. Bonaparte rattachera ensuite le Jura au Haut-Rhin, avant que le Congrès de Vienne, redessinant la carte d'Europe en 1815, ne le lie définitivement à la Suisse en donnant son territoire au canton de Berne récemment dépossédé du pays de Vaud et de la Haute-Argovie. On dit que les Bernois se plainquirent de recevoir « un méchant grenier à la place d'une cave et d'une grange ». Le sud du Jura fut quelque peu germanisé et réformé notamment dans le cadre du Kulturkampf dès les années 1870. Un socle protestant y existait déjà, la région ayant moins d'un siècle plus tôt servi de refuge à des anabaptistes persécutés sur le Plateau.

Des groupes d'actions parfois violentes

Rien d'étonnant qu'une histoire aussi mouvementée ait laissé des traces et des liens culturels qui ne correspondent pas aux liens politiques. Le Jura était, au milieu du



XX^e siècle, une région catholique, rurale et francophone arrimée en périphérie du canton de Berne, germanophone et protestant. Dès 1826, en plein romantisme, des autonomismes apparurent. Puis en 1917, un comité pour la création d'un canton du Jura est créé. L'éviction hors de la direction des travaux publics par Berne en 1947 d'un conseiller d'état dont le tort était de mal parler le Bärndütsch rallume l'incendie et conduit à la création du mouvement de Moutier ; né en 1949, le Mouvement séparatiste jurassien se transformera en 1951 en Rassemblement jurassien. De nombreux autres groupes d'actions, parfois violentes, seront créés, tels le Bélier en 1963 et le Front de libération jurassien, ainsi qu'un mouvement antiséparatiste, l'Union des patriotes jurassiens.

Un homme notamment incarna ce combat, Roland Béguelin. Socialiste mais non tiers-mondiste, adepte du Québec libre mais de l'Algérie française, ce qui lui valut d'être expulsé du PS suisse, ce francophile éperdu militait pour le rapprochement du Jura avec la France, et pas uniquement pour l'éloigner des griffes de l'Ours. Notons au passage qu'il était paradoxalement protestant et originaire d'un district qui votera contre la création du Jura. Secrétaire général du Rassemblement jurassien, éditeur du *Jura Libre* dont la prose était sans pitié pour Berne, il était aussi le tribun des Fêtes du peuple, à Delémont, tradition qui permettait aux

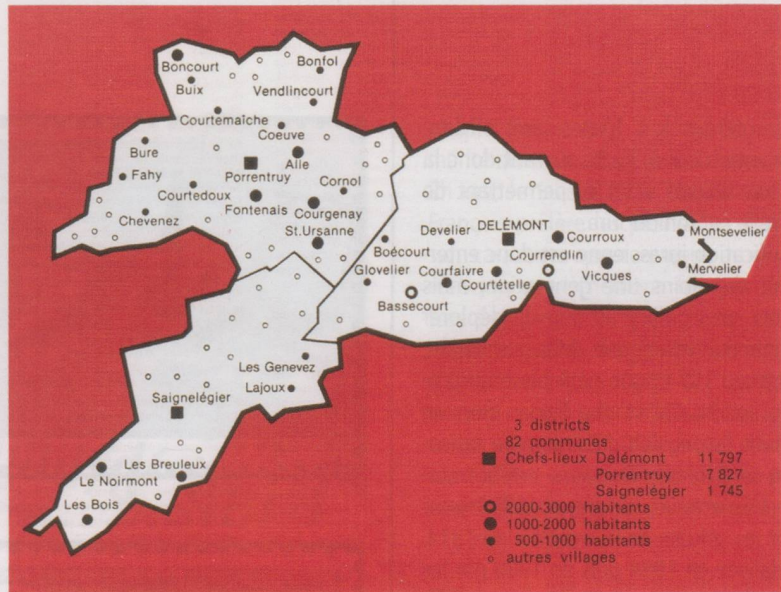
autonomistes de se compter. Le général de Gaulle, même s'il ne vint jamais proclamer en Rauracie « vive le Jura libre », n'en était pas moins favorable à cette autodétermination, comme il le montra en opposant un « la France n'extrade pas ses nationaux » à une demande bernoise dirigée contre un certain Joset, autonomiste incendiaire de fermes, citoyen pourtant tout ce qu'il y a de plus suisse.

Voie démocratique

Mais nous sommes en Suisse et, malgré la violence des propos et aussi des actions (le Jura a longtemps retenti d'explosions diverses) le sujet ne pouvait se régler que par la voie démocratique. Mais quelle complexité ! Un plébiscite en 1974 décida du principe de la création du canton, mais encore faudra-t-il que chaque district, chaque ville, se détermine et que le tout fasse un canton connexe : pas question de rattacher au futur canton un district qui ne lui serait pas relié. Une votation – qui sera longtemps accusée d'avoir été truquée – sera organisée par Berne en 1975. Les votes – dits en cascade – étaient déjà d'une certaine complexité. Tout d'abord les sept districts votaient. Ensuite, en cas de non majoritaire, seuls les districts ayant voté oui pouvaient revoter pour faire quand même sécession. En cas de oui majoritaire – ce fut le cas – les districts ayant voté non pouvaient revoter pour rester dans le canton de Berne. Enfin, lors d'un troisième vote, les communes limitrophes de la future frontière pouvaient revoter pour basculer d'un côté ou de l'autre. Trop contents d'obtenir enfin le droit de se déterminer par les urnes, les autonomistes acceptèrent ce mécanisme électoral, qu'ils ne manqueront pas ensuite de critiquer fermement une fois connus les résultats qui ne leur étaient pas favorables.

par Marco Itin et Philippe Alliaume

Votations fédérales



Le Jura 23^e Canton ?

Suisses de France, vous êtes tous concernés. Il faut aller voter le 24 Septembre 1978

Document N.S.H.

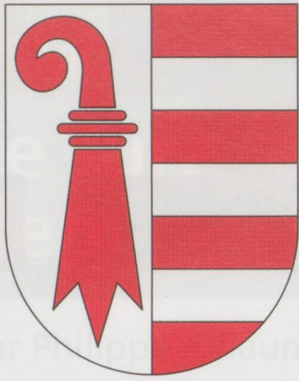
Ces votes conduiront les trois districts du Sud à majorité protestante (Courtelary, Moutier, La Neuveville) à rester bernois, tandis que celui de Laufon, opposé au Jura, mais isolé au nord-est préférera redevenir bâlois en 1994, après une cascade de scandales liés à l'achat de votes par les caisses noires du canton de Berne. Le canton du Jura ne sera donc constitué que par les Franches-Montagnes, Delémont et Porrentruy ainsi que quelques communes isolées du district de Moutier et ultérieurement Vellerat dont les 70 habitants ne furent autorisés à rallier le Jura qu'en 1996. Il en naîtra en 1979 un canton du Jura que l'on considérait comme handicapé par son économie et son éloignement périphérique, mais qui saura au cours des années développer ses atouts et dresser fièrement sa bannière. En 2014, le Jura est un canton doté d'un tissu de PME de hautes technologies, exportant des produits issus notamment de la microtechnique, destinés à l'horlogerie et à l'automatisation. Canton jeune, il investit dans la formation en horlogerie, en informatique, en commerce via divers établissements paritaires des hautes écoles spécialisées.

Assemblée interjurassienne

Malgré la création du canton, les problèmes politiques n'étaient toujours pas résolus, et le peuple suisse souhaitait une nouvelle fois remettre sur le tapis électoral la réunification du Jura du Sud et du Jura du Nord. En 1993, année de la disparition de Roland Béguelin, une commission indépendante conclut à la nécessité de retenter l'unification du Jura. Elle mit sur pied un accord qui déboucha, en 1994 sur l'Assemblée interjurassienne, chargée d'en étudier les modalités. En 2009 elle préconisa un « nouveau Jura », qui changerait de drapeau et de capitale au profit de Moutier et qui réunirait les six districts appelés à devenir 6 com-

munes au lieu des 132 antérieures. Un processus démocratique astucieux, mais d'une complexité que seule la Suisse peut imaginer, fut donc mis en place. Le canton du Jura et le « Jura bernois » devaient voter tous deux séparément sur le principe de la réunification. Le 24 novembre 2013, les électeurs de la République et Canton du Jura votèrent sur la question « Le Gouvernement est habilité à engager un processus tendant à la création d'un nouveau canton couvrant les territoires du Jura bernois et de la République et Canton du Jura, dans le respect du droit fédéral et des cantons concernés. » tandis que ceux du Jura bernois votèrent de manière consultative sur la question « Voulez-vous que le Conseil exécutif engage un processus tendant à la création d'un nouveau canton couvrant les territoires du Jura bernois et de la République et Canton du Jura, dans le respect du droit fédéral et des cantons concernés ? ». Il était prévu qu'en cas de oui, les deux cantons élaborent un concordat – soumis à double référendum

cantonnel obligatoire – aboutissant à une constituante, et qu'ensuite le projet de constitution du nouveau Jura soit soumis dès 2014 aux populations concernées puis à l'Assemblée fédérale. Comme pour les votes des années 70, il était également prévu que le oui ouvrirait aux communes du Jura bernois le droit de voter sur leur maintien dans le canton de Berne et que le non leur ouvrirait le droit de voter leur rattachement à l'actuel Jura. Avant même les votes de fin 2013, partisans et opposants s'affrontaient déjà sur l'interprétation de ce mécanisme complexe, et notamment du paritarisme de la constituante et de la poursuite des opérations en cas de non. Les dissensions étaient prévisibles, le rapport de l'Assemblée interjurassienne ayant donné lieu à un contre-rapport de minorité. Le vote du 24 novembre 2013 sonnera le glas du « Grand Jura ». Le canton du Jura, avec 64,2 % de participation, votera oui à 76,6 %. Le Jura bernois avec 72,5 % de participation votera non à 71,85 %. Toutes les communes du Jura



PHILATÉLIE

▷ bernois voteront non. Toutes sauf... Moutier qui votera oui à 55 % ouvrant donc la voie à un second vote lui permettant de rejoindre le canton du Jura.

La réunification jurassienne est donc enterrée pour au moins une génération, mais cette fois sans qu'il y ait lieu de déplorer des victimes, telles que Maurice Wicht, assassiné en 1974 pour avoir hissé un drapeau jurassien, Christophe Bader mort en 1994 dans l'explosion de sa bombe artisanale ou le *Fritz des Rangiers*, célèbre statue de L'Eplattenier, érigée en 1924 pour honorer les soldats de la « mob » de 1914, et vandalisée en 1984 puis en 1989 par les extrémistes du groupe Béliet. Depuis, le Fritz gît dans un dépôt cantonal à Glovelier, car il appartient maintenant au Jura qui devra décider de le restaurer ou non.

Issu d'une histoire tourmentée et sans doute loin d'être terminée, le Jura n'en est pas moins une destination économique et touristique dont l'accès a été grandement facilité par la LGV Est qui met Belfort à 2 h 15 de Paris. Les 15 derniers kilomètres la séparant de Porrentruy, via la ligne Belfort-Delle-(Bienn)e devraient faire l'objet d'une interconnection en 2015. Nous vous reparlerons sans doute prochainement du Jura à l'occasion de la fête annuelle de la Saint Martin, une occasion à ne pas manquer pour découvrir la région. ■

Pour en savoir plus

Voir *Suisse Magazine* n° 112 septembre 1998, n° 239-240 juillet-août 2009, les *Messenger suisse* de septembre et novembre 1978.



La Poste suisse



La Poste suisse



La Poste suisse



La Poste suisse

Les commémorations constituent une grande partie des nouveautés philatéliques. La Poste suisse consacre en effet une série de timbres à la célébration des 100 ans des Forces aériennes et à celle des 50 ans de la Patrouille suisse. La Poste de campagne fête cette année ses 125 ans et un timbre représentant un cœur vient marquer cet événement. Le Japon et la Suisse entretiennent des relations bilatérales depuis 150 ans dans le cadre d'un traité de commerce et d'amitié, et deux timbres le rappellent fort à propos. Les amoureux de la nature ne manqueront pas la série de trois timbres formant un panorama du Parc national suisse qui est centenaire cette année. Les amateurs de végétaux et de minéraux seront comblés par les quatre timbres consacrés aux champignons et signés par la graphiste bernoise Barbara Hänni et les deux timbres de cristaux, en cette année internationale de la cristallographie. Pour les fans de musique, signalons le timbre dédié au chanteur Polo Hofer. Enfin, les enfants seront enchantés de retrouver « timbré » Fred, le dinosaure dessiné par Beat Sigel pour le magazine de la Poste *La Loupe*.

Timbres-Poste et philatélie, Oestermundigenstrasse 91, CH-3030 Berne.
Service clientèle (du lundi au vendredi de 8 h à 17 h) : 0041 848 65 55 44.
Boutique internet ouverte 24 h sur 24 : www.poste.ch/philashop